

Et vous, quelle *justice* voulez-vous ?

Avec le PJJ SURE, la justice est en danger : un projet de loi qui sacrifie l'équité sur l'autel d'une prétendue efficacité

Le projet de loi SURE, dont l'examen est précipité à la commission des lois du Sénat le 8 avril et en séance publique les 13 et 14 avril, marque une **rupture avec les valeurs fondamentales de notre système judiciaire**. Sous prétexte fallacieux de modernisation et de réponse aux attentes citoyennes, le gouvernement impose une logique de rapidité, de sévérité et de gestion comptable, au mépris de l'équité, de la transparence et des droits des justiciables.

Un projet unique, une offensive globale contre la justice

Le découpage du projet de loi SURE en deux parties, l'une sur la justice criminelle, l'autre sur l'exécution des peines, n'est qu'une incohérence ou une stratégie du plus.

Ces deux volets, bien que traités séparément, forment un ensemble cohérent : une remise en cause systématique des garanties judiciaires et une vision répressive de la justice.

- **Sur le volet justice criminelle** : introduction d'un **plaider-coupable étendu aux crimes**, réduction drastique des droits des parties devant la Cour d'assises, détournement de la justice restaurative à des fins gestionnaires, et généralisation des Cours criminelles départementales. Ces mesures visent à **accélérer les procédures au détriment des débats contradictoires**, à **limiter les garanties procédurales** et à **marginaliser les justiciables les plus vulnérables**.

- **Sur le volet exécution des peines** : restriction des aménagements de peine, suppression des dispositifs d'individualisation comme la procédure 723-15, extension des exclusions de réductions de peine, et systématisation des incarcérations via les mandats de dépôt. Ces dispositions renforcent une logique purement répressive, ignorant délibérément que la réinsertion est le seul levier efficace contre la récidive. Elles aggravent aussi la surpopulation carcérale, déjà condamnée par la CEDH, et précarisent davantage les conditions de travail des professionnels de la justice.

Une stratégie de division pour mieux imposer un modèle inique

En fragmentant le projet, le gouvernement espère peut-être affaiblir la résistance et diviser les professionnels. C'est une erreur. Ces Deux parties Les deux volets évoqués ci-dessus sont indissociables : **ils participent d'une même volonté de dégradation des droits et de marchandisation de la justice**.

Face à cette offensive, l'unité est notre seule arme. La mobilisation doit rassembler l'ensemble des acteurs de la justice : SPIP, magistrats, avocats, greffiers, associations, citoyens, pour rejeter ce projet dans son intégralité.

Une justice expéditive, opaque et déshumanisée

Le gouvernement prétend répondre à un prétendu « déficit de confiance » dans la justice. Mais comment croire en cette confiance quand le projet de loi SURE propose :

- **Un plaider-coupable criminel** : des accusés pourraient être condamnés à des peines pouvant aller jusqu'à 30 ans de réclusion **sans débat contradictoire**, sans audition de témoins, sur

la base d'un aveu obtenu dans le bureau d'un procureur. Cette mesure ouvre la porte à des dérives graves : chantage à l'aveu, inégalités de traitement, et justice à deux vitesses.

- **Une justice à géométrie variable** : Les justiciables les plus précaires, moins informés et moins accompagnés, seront les premières victimes de ce système. Les victimes, quant à elles, seront privées de leur droit à un procès équitable, où leur parole peut être entendue et prise en compte.
- **Une justice restaurative détournée de son sens** : utilisée comme un outil de gestion des flux et non comme un espace de dialogue volontaire, désintéressé et sensé, elle perd toute crédibilité, est vidée de son sens et devient un instrument de pression supplémentaire.

Une crise carcérale et judiciaire aggravée

- **Surpopulation carcérale** : Avec plus de **87 000 personnes incarcérées au 1^{er} mars 2026** et des condamnations répétées de la France par la CEDH, **le gouvernement aggrave la situation** en limitant les aménagements de peine et en systématisant les incarcérations. L'ersatz de « *numerus clausus* » annoncé n'est qu'un **écran de fumée** : sans moyens humains et matériels, il ne changera rien.
- **Précarisation des professionnels** : les professionnels sont déjà saturés par la charge de travail et le manque de ressources. Ce projet alourdira encore leurs missions, sans leur donner les outils pour accompagner dignement les justiciables, et **creusera la perte de sens** dans leur métier. Dévoier les missions des professionnels des missions d'insertion et de probation, c'est affaiblir un levier essentiel de prévention de la récidive au détriment de la société.

Ensemble, disons NON au projet de loi SURE !

Ce projet nous concerne toutes et tous : il redéfinit ce que sera la justice de demain.

La CGT Insertion Probation appelle tous les professionnel.les de la justice, les partenaires et les citoyen.nes à se mobiliser massivement le 13 avril.

Rendez-vous à 12h30 devant les tribunaux aux côtés des avocats et des magistrats pour défendre une justice solidaire et exigeante !



i Nos liens pour s'informer et soutenir l'insertion

➡ Loi SURE Vignette CGTIP janvier 2026 : <https://youtu.be/fK-3zzLJRjk>

➡ Quel impact aura la loi SURE sur la détention provisoire...Un sujet loin d'être anodin... : <https://youtu.be/-qzITBdFxtk>

➡ La Justice restaurative : Vous avez été ému.es par le Film "je verrai toujours vos visages"....Regardez comme la loi SURE s'éloigne du sens du projet de la loi TAUBIRA...C'est pas vraiment le même combat! : <https://youtube.com/shorts/Lar5Qat7oXM>

➡ PETITION : [Pétition · Pour une justice juste et efficace ! Défendons les SPIP, l'insertion et le service public - France · Change.org](https://www.change.org/p/p%C3%A9tition-pour-une-justice-juste-et-efficace-d%C3%A9fendons-les-spip-l-insertion-et-le-service-public-france)